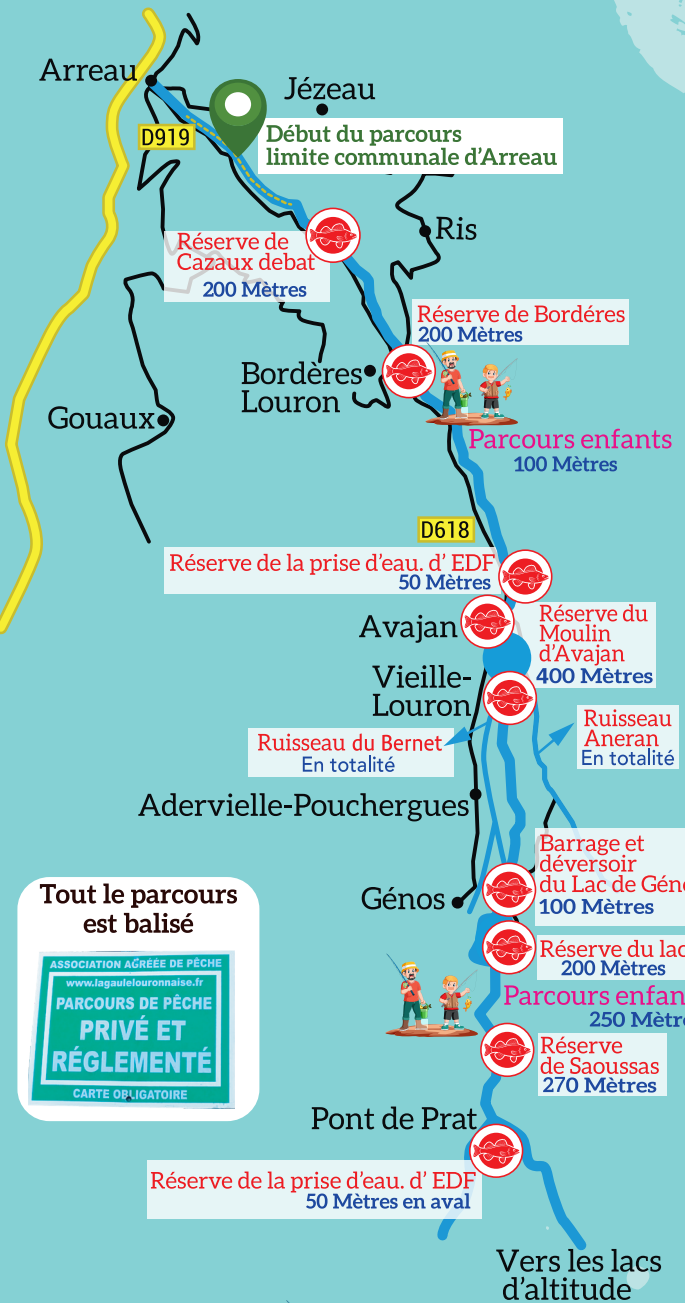


LE PARCOURS DE PÊCHE



Tout le parcours est balisé

Réserves de pêche

Parcours enfants

NOS DÉPOSITAIRES



CHEZ ROGE
11 chemin de Clarabide
65510 Loudenvielle
Tél 05 62 99 68 04

LE MOULIN D'AVAJAN
Rte de Peyresourde
Le Village
65240 Avajan
Tél 05 62 99 67 54

LE PETIT TROQUET
St Ouraille
65590 Bordères Louron
Tél 06 59 21 17 52

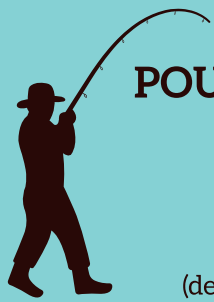
L'OLIVETTE
Rte de Loudenvielle
65240 Génos
Tél 05 62 99 64 09

LUSTOU SPORTS
8, Grande Rue
65240 Arreau
Tél 05 62 99 64 09

Dépositaires agréés des permis de pêche

CAMPING LE HOURGADE AVAJAN
Route du Lac
65240 Avajan
Tél 05 62 99 69 86

INTERSPORT
3 place Badalans
65510 Loudenvielle
Tél 05 62 99 65 22



POUR NOUS JOINDRE

SIÈGE SOCIAL
Mairie de Loudenvielle

BUREAUX :
2, route du Lac
(derrière l'accueil du camping)
65240 AVAJAN

✉ contact@lagaulelouronnaise.fr
🌐 www.lagaulelouronnaise.fr



La NESTE du Louron

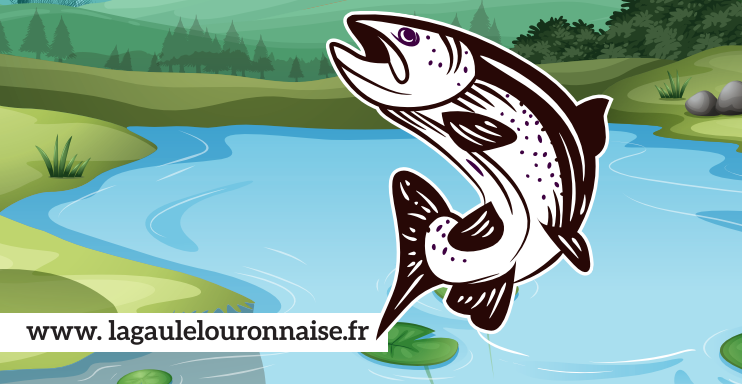
Située en plein cœur des Pyrénées Centrales, la Vallée du Louron est un endroit privilégié pour réaliser votre passion pêche dans les meilleures conditions possibles.

Le territoire de l'AAPPMA comprend plus de 40Km de rivières et une dizaine de lacs d'altitude. La priorité de l'AAPPMA est le maintien d'un environnement de qualité et d'une faune piscicole exclusivement autochtone avec aucun lâcher d'alevins en rivière.

Pour satisfaire tous les pêcheurs, des lâchers de truites adultes sont réalisés régulièrement dans la rivière, mais aussi dans les lacs de Génos et d'Avajan.

Ces poissons sont élevés localement dans la pisciculture de l'AAPPMA située à Avajan. La vallée du Louron c'est aussi une vallée dynamique avec de multiples activités et un accueil de qualité.

Création graphique : ... - Gers - Impression : CÔTÉNUMÉRIQUE - Lannemezan - Ne pas jeter sur la voie publique



www.lagaulelouronnaise.fr

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Attention pour être en règle vous devez être titulaire des deux documents

Carte personne majeure



Carte locale du Louron pour les plus de 16 ans



Carte fédérale d'adhérent à la gaule Louronnaise et Carte parcours privé du Louron pour les plus de seize ans
A compter de 2024, le timbre halieutique n'est pas nécessaire pour pêcher sur le territoire de l'AAPPMA et si vous possédez déjà une carte interfédérale ou fédérale d'une autre AAPPMA, la carte fédérale de l'AAPPMA la gaule Louronnaise, vous sera délivrée à un tarif réduit car vous n'aurez pas à repayer la CPM. Petite explication : jusqu'en 2023 l'AAPPMA la Gaule Louronnaise était adhérente à la réciprocité inter-départementale (Club Halieutique).

Pour 2024 le Club Halieutique et la fédération des hautes Pyrénées ont conditionné la poursuite de cette adhésion à l'abandon de la vente de cartes locales la Gaule Louronnaise (cartes journées, semaines, quinzaines, saison).

La vente de ces cartes représente plus de 90% du budget de l'association. C'est grâce à ce financement que nous pouvons réaliser des travaux dans les cours d'eau de protection du milieu aquatique, mais aussi réaliser autant de lâchers de poissons grâce à notre pisciculture.

Le Conseil d'administration a donc décidé de maintenir la vente de ces cartes et de ce fait l'AAPPMA n'a plus accès au Club Halieutique et est devenu AAPPMA Non Réciprocaire.

Où acheter vos cartes de pêche:

Pour la carte fédérale La Gaule Louronnaise : soit sur le site cartedepeche.fr, soit chez un de nos détaillants, voir au verso de cette brochure.

Pour la carte parcours privé la Gaule Louronnaise: soit sur le site lagaulelouronnaise.fr soit chez un de nos détaillants, voir au verso de cette brochure

Dans les deux cas préciser si vous avez déjà une carte de pêche interfédérale ou une carte de pêche fédérale dans une autre AAPPMA

LES DIFFÉRENTES CARTES DU LOURON POUR LES PLUS DE 16 ANS

CARTE ANNUELLE

ouverte à tous les détenteurs de la carte interfédérale.

LES CARTES PÉRIODIQUES

CARTE JOURNÉE :
valable 24h sauf pour l'ouverture de la pêche

CARTE SEMAINE :
valable 7 jours

CARTE SPÉCIALE OUVERTURE :
valable du samedi au lundi de l'ouverture

CARTE QUINZAINE :
valable 14 jours



COMMENT OBTENIR LA CARTE DU LOURON PARCOURS PRIVÉ

CHEZ NOS DÉPOSITAIRES

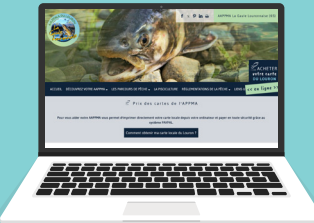


Voir la liste au verso
LES CARTES sont disponibles sur simple présentation du permis.

PAR INTERNET



Pour bien préparer votre journée de pêche, vous pouvez payer et imprimer votre carte de pêche du Louron depuis chez vous par internet en toute simplicité et en toute sécurité (transaction sécurisé par PayPal)



- 1 Créer votre compte
- 2 Vous choisissez votre type de carte vous réglez soit :
- par carte bancaire
- par Pay pal
Paiement sécurisé
- 3 Vous imprimez votre carte

www.lagaulelouronnaise.fr ou www.cartes.lagaulelouronnaise.fr



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1^{er} - Le présent règlement délibéré en Assemblée Générale a pour objet de compléter et préciser les règles éditées par les statuts.

Article 2 - La cotisation prévue par les articles 9 et 19 des statuts est due par tous les membres de l'association se livrant à la pêche dans les cours d'eau. Le montant de cette cotisation est celui qui est proposé chaque année par le Conseil d'Administration. Cette carte est également obligatoire.

Article 3 - En application de l'article 21 des statuts, l'Association pourra délivrer des permissions journalières, hebdomadaires, à la semaine, à la quinzaine et annuelle, à un prix fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Article 4 - Toutes infractions au règlement intérieur sera sanctionné par le Garde de Pêche. Le bureau de la Gaule Louronnaise se réserve le droit d'exclure sur le champ le droit de pêche de 1 à 3 ans selon l'infraction.

Article 5 - Tout pêcheur non titulaire de la carte de parcours privé du LOURON sera verbalisé. Le montant de l'amende est fixé à 100€. Tous pêcheurs non titulaire de la carte sera verbalisable.

Article 6 - Interdictions : Sont prohibés sur la Neste du Louron, sur les lacs et les affluents :
• Tout acte d'amorçage,
• La pêche à l'asticot,
• La pêche avec plus d'une ligne dans les cours d'eau (dans les lacs deux lignes autorisées),
• La pêche en embarcation est interdite sur les lacs,
• Il est interdit de pénétrer dans les propriétés (prés ou champs) portant des récoltes pendantes et d'y causer quelque préjudice que ce soit, d'effaroucher les animaux, de détériorer les clôtures, etc.
Tout pêcheur se verra délivrer une copie du règlement intérieur ainsi qu'un plan des réserves.

Article 7 - Limitations :
• Taille minima : 20 cm sur la Neste entre Cazaux Debat et le Pont de Prat et lacs d'Avajan et Génos-Loudenvielle
• Affluents : 18 cm.
• Nombre de prises : maximum 10 truites par journée de pêche. Maximum 2 de plus de 40 cm
Plans et réserves au verso.

Article 8 - Ils reconnaissent formellement que la Gaule Louronnaise est déchargée de toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents dont ils seraient les auteurs ou les victimes. Le fait même d'acquiescer une autorisation de pêche implique, pour les pêcheurs, l'obligation, de respecter intégralement les clauses du présent règlement intérieur et de les accepter.

Article 9 - Pour des raisons de sécurité, il est rappelé aux pêcheurs qu'il est interdit de stationner sur les berges du lac d'Avajan sous peine d'amende. Merci d'utiliser les parkings.

La surveillance et le contrôle sont assurés par notre garderie assermentée :

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- Respectez la propriété d'autrui.
- Fermez les barrières après votre passage par les champs, en respectant les champs et récoltes.
- Garez votre voiture sans gêner la circulation.
- Suivez les sentiers des pêcheurs le long de la rivière.
- Ne jetez pas les objets qui pourraient blesser des personnes ou des animaux.
- Laissez propres les endroits où vous êtes restés avec votre famille.